



LES MESURES SANITAIRES DE NOTRE OFFICE

Bientôt, vous vous rendrez dans notre office et nous vous y accueillerons avec plaisir.

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de protection afin de garantir votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs.

Nous savons que, comme nous, vous mettez les impératifs de santé au-dessus de toutes autres considérations et que vous voudrez bien accepter les contraintes que cela peut représenter.

Aussi, nous vous remercions de prendre en compte les règles suivantes et de les respecter, ainsi que nous nous y engageons nous-mêmes.



Il est **nécessaire** de **porter un masque grand public** lors de l'entrée dans l'Office notarial et pendant toute la durée de votre présence dans nos locaux. Nous ne garantissons pas d'être en mesure de pouvoir vous en fournir, et vous remercions donc de faire le nécessaire de votre côté.



Il vous est demandé d'être **à l'heure au rendez-vous**, auquel ne peuvent être présentes que les personnes strictement indispensables à la signature.



A votre arrivée, nous vous remercions de vous signaler à l'accueil dont l'accès est restreint. Vous serez alors convié à **patienter dans une des deux salles d'attente réorganisées à cet effet**, jusqu'à ce que la personne en charge de votre dossier vienne vous chercher.



Avant d'être reçu, vous serez invité à vous **désinfecter les mains** au moyen d'un gel hydroalcoolique mis à votre disposition, ou en vous lavant les mains au moyen du savon disponible dans les sanitaires de l'Etude.



Il vous sera demandé de respecter une distance de **1 mètre a minima** entre les personnes, tant la salle d'attente que les bureaux étant aménagés à cet effet.



Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition pour le stylet en cas de signature électronique. Celui-ci sera désinfecté entre chaque signataire. Nous vous remercions de prévoir également un **stylo personnel**.

Nous vous remercions de votre compréhension – Ensemble contre le virus